

Conseil municipal du 12 juin 2022

Mairie de LACROPTE

Présents :

C.Faure , I.Faure , G.Bashford, M.Chevreux, F.Ramine, C.Landrevie, M.J Lance, J.L Bernard, J.M Chinouilh, F. Ladeuil, D.Privat, T. Dufraix , R Lestang, A. Montauriol

Absents et excusés : VIDOTTO Sonia (procuration à Claudine FAURE)

Secrétaire de séance : Isabelle Faure

Travaux DETR 2023

Mme le Maire informe le conseil municipal que le projet retenu pour la DETR 2022 est la réalisation de la boulangerie.

Mme le Maire présente au conseil municipal de réaliser le projet d'agrandissement de la mairie pour la DETR 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal autorise Mme le Maire à engager la procédure sur ce projet.

Une étude sera demandée à l'ATD sur ce précédent dossier ainsi que sur les possibilités d'aménagement de la maison HERIS.

Aménagement paysager

Mme le Maire présente au conseil municipal les propositions de prix pour l'aménagement paysager des abords de la salle des fêtes et parcours santé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'offre de l'ent. SARL CD PAYSAGE.

Heures complémentaires agents

Mme le Maire expose au conseil municipal l'institution d'une majoration de la rémunération des heures complémentaires pour les agents à temps non-complet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter cette proposition.

Dématérialisation des actes

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'à compter du 01 juillet 2022, la publicité des actes administratifs seront assurés par voie électronique. Cependant, les communes de moins de 3500 habitants peuvent y déroger.

Mme le Maire propose au conseil municipal de maintenir l'affichage des actes et non par dématérialisation.

Délibéré à l'unanimité.

La séance est levée à 20 heures 30.